

# Bac professionnel en partenariat avec la Marine Nationale

**MELEC, MEI et SN**

Académie de Poitiers - Rentrée 2020

## Information générale

### Les établissements d'accueil

#### Métiers de l'électricité et des environnements connectés (MELEC)

**Lycée professionnel Romsay** – rue de Prérigny - 17000 LA ROCHELLE

Contact : 05-46-00-22-80 – Site : [lyceeromsay17.com](http://lyceeromsay17.com)

**Lycée professionnel Le Verger** – 14 rue Jean Pidoux – 86100 CHATELLERAULT

Contact : 05-49-21-88-66 – Site <http://etab.ac-poitiers.fr/lycee-le-verger/>

#### Maintenance des équipements industriels (MEI)

**Lycée professionnel Romsay** – rue de Prérigny - 17000 LA ROCHELLE

Contact : 05-46-00-22-80 – Site : [lyceeromsay17.com](http://lyceeromsay17.com)

**Lycée professionnel Le Verger** – 14 rue Jean Pidoux – 86100 CHATELLERAULT

Contact : 05-49-21-88-66 – Site <http://etab.ac-poitiers.fr/lycee-le-verger/>

#### Systèmes numériques (SN)

**Lycée professionnel Édouard Branly** – 2 rue Édouard Branly - 86100 CHATELLERAULT

Contact : 05-49-02-52-60 – Site <https://lyceebranly.fr/>

#### ◆ Internat :

- **Lycée professionnel Romsay** : les élèves ont la possibilité d'être hébergés à l'internat du dimanche soir au vendredi soir (hors vacances scolaires)
- **Lycée professionnel Le Verger** : les élèves ont la possibilité d'être hébergés à l'internat du dimanche soir au jeudi soir au lycée Branly situé à proximité du lycée Le Verger.

### Objectifs et contenu de la formation

Ces formations s'effectuent en partenariat avec la Marine Nationale (recrutement – suivi de scolarité – périodes de formation en milieu professionnel à St-Mandrier – propositions éventuelles de contrats d'engagement dans la Marine Nationale à l'issue de la formation).

- **Déroulement de la scolarité** : La classe de seconde professionnelle, après la 3<sup>e</sup>, fonctionne comme une classe normale de 2<sup>nd</sup>e professionnelle : mêmes horaires et six semaines de stage en entreprise. Des contacts sont pris utilement avec le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées. La Marine Nationale nomme un référent pour le suivi de la scolarité de l'élève.

Avant la fin de l'année de seconde professionnelle, les élèves passent une visite médicale (Marine Nationale). Sa validation est obligatoire pour poursuivre en première professionnelle au titre de la convention conclue avec la Marine Nationale. Les élèves qui n'y auront pas satisfait, pourront poursuivre leur scolarité dans le cursus classique du baccalauréat professionnel existant au LP sous condition de places vacantes.

En classe de première professionnelle, les élèves effectuent un stage de 2 semaines dans la Marine Nationale, et 6 semaines dans une entreprise.

En classe de terminale professionnelle, les élèves effectuent un stage de 8 semaines au Pôle Ecole Méditerranée (PEM) de Saint Mandrier (Var) sous réserve des résultats scolaires et d'un comportement satisfaisant.

Après l'obtention du baccalauréat et selon les besoins de la Marine Nationale, des résultats, de la motivation, du comportement de l'élève tout au long de sa scolarité, la commission commune Marine Nationale / établissement scolaire examine les demandes d'engagement. Selon la valeur globale des candidats à l'engagement, ceux-ci peuvent signer un contrat de 10 ans, 4 ans, 1 an, ou aucun contrat (les contrats de 10 ans étant exclusivement réservés aux meilleurs dossiers).

**Pour plus d'information, contacter l'établissement concerné et consulter les fiches dédiées le site Onisep.fr :**

Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés ([MELEC](#)), Maintenance des équipements industriels ([MEI](#)), [Systèmes numériques option B](#) (Audiovisuels, réseau et équipement domestiques) ou [Systèmes numériques option C](#) (Réseaux informatiques et systèmes communicants).

# Bac professionnel en partenariat avec la Marine Nationale

## MELEC, MEI et SN

Académie de Poitiers - Rentrée 2020

### Procédure de candidature

- La candidature pour le bac professionnel demandé, en partenariat avec la Marine Nationale, doit **obligatoirement faire l'objet de la double procédure de sélection** : **entretien de motivation obligatoire** auprès de la Marine Nationale (cf. point 1) et **enregistrement informatique des vœux** (cf. point 2).
- La candidature relève du responsable légal du candidat.
- Les critères de recrutement sont :
  - Être de nationalité française ;
  - Avoir un niveau de 3<sup>e</sup> générale ;
  - Avoir moins de 25 ans au 31 décembre qui suit l'obtention du baccalauréat professionnel ;
  - Être physiquement et médicalement apte (visite médicale de la Marine Nationale en seconde professionnelle) ;
  - Savoir nager (attestation de natation à fournir en seconde professionnelle).

#### 1. Démarches du candidat

→ Dès à présent et jusqu'au **7 mai 2020**, les candidats prennent contact avec le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées :

- À La Rochelle - 27 quai de Marans - 17 000 LA ROCHELLE - Tél. : 05 46 28 23 28  
ou Courriel : cirfa.larochelle@marine.defense.gouv.fr
- À Poitiers - 105 boulevard du Grand Cerf - BP 404 - 86010 POITIERS Cedex - Tél. : 05 49 61 02 02  
Courriel : cirfa.poitiers@marine.defense.gouv.fr

◆ Le contact pris auprès du CIRFA pour cet entretien est de la responsabilité du candidat et de sa famille. L'entretien se déroulera selon les modalités possibles aux dates fixées (présentiel, audio ou visio-conférence).

◆ L'établissement d'origine n'est pas tenu responsable de cette démarche pour ses élèves.

#### 2. Saisie de la demande

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée<sup>1</sup>, il doit être enregistré suivant l'une de ces **deux modalités** :

- ▶ Soit l'un des responsables légaux saisit cette demande dans le **téléservice affectation, entre le 4 mai et le 1<sup>er</sup> juin 2020 inclus**, disponible dans le portail des téléservices « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
- ▶ Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application **Affelnet-Lycée**, avant le **12 juin 2020 (10h)**.

Pour l'ensemble des formations, il est conseillé aux candidats intéressés de demander la même spécialité de bac professionnel dans le lycée concerné :

- Obligatoirement en 1<sup>er</sup> vœu pour le partenariat avec la Marine Nationale.
- En 2<sup>e</sup> vœu sans le partenariat avec la Marine Nationale, en cursus classique.

**Il est fortement recommandé aux candidats d'émettre plusieurs vœux dans le cadre de leur orientation.**

#### 3. Décision

Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation :

- Dans le téléservice Affectation, à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2020** ;
- Dès la fin des épreuves du Diplôme National du Brevet (DNB), à partir du **30 juin 2020**, sur le site de l'académie de Poitiers, rubrique Orientation – Formation > Affectation – Admission > Après la 3<sup>e</sup>.
- ▶ Ils procèdent ensuite à la télé inscription (disponible dans le portail Scolarité Services), qui ne remplace pas l'inscription.
- ▶ Ils reçoivent par courrier la notification d'affectation.
- ▶ Ils doivent ensuite procéder à l'inscription dans l'établissement, aux dates communiquées par celui-ci.

La décision d'affectation est prononcée par l'IA-DASEN du département concerné, à l'issue d'une commission départementale d'affectation.

<sup>1</sup> (Affectation des ÉLèves par interNET). Cette application nationale permet de recueillir les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée, dans un objectif de mixité sociale, de transparence et d'équité. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale s'appuie sur une application, Affelnet-lycée, pour décider de l'affectation des élèves à la fin de la classe de 3<sup>e</sup>.